

Aux apprenti-e-s
de la classe **GHI pl2**

Notre réf. GC/YB/MA/YB1

Votre réf.

Date juillet 2025

Rentrée scolaire 2025-2026

Madame, Monsieur,

Les cours professionnels commencent le :

mercredi 20 août 2025 à 08h20

Les cours ont lieu le mercredi ; **veuillez transmettre ces informations à votre employeur.**

Vous trouverez ci-joint les documents suivants, merci de faire le nécessaire :

1. les informations « Rail-check »
2. la procédure concernant les ouvrages scolaires avec les références paniers
3. la feuille assurance accident

Une facture de 80 francs, relative aux fournitures scolaires distribuées à l'école, vous sera adressée ultérieurement par le service de la formation professionnelle.

Nous vous informons que le parking n'est plus à disposition des apprentis. Merci d'utiliser les transports en commun pour vous rendre dans notre établissement.

En vous souhaitant un bel été, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.


Gérard Clivaz
Directeur


Yvan Besse
Chef de section

BON DE RÉDUCTION

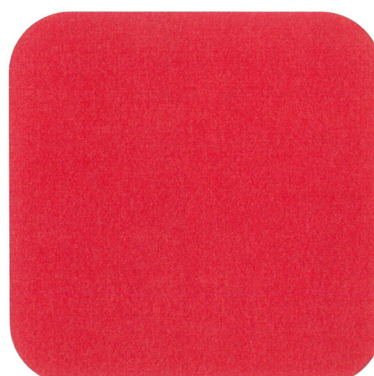
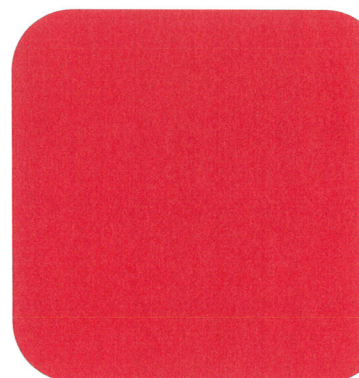
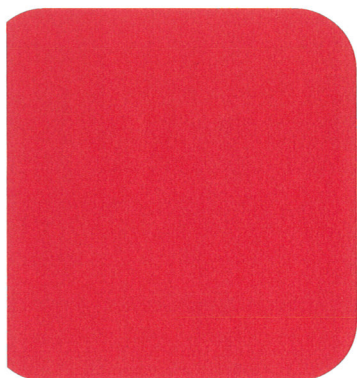
(Rail-Check)



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Les communes et le canton soutiennent les déplacements en transport public des apprentis et étudiants du secondaire II général.

Nous vous remercions d'attendre la réception de ce bon de réduction avant d'acheter votre titre de transport.



DOMICILIÉ EN VALAIS, APPRENTI OU ÉTUDIANT DU SECONDAIRE II, LA DISTANCE SÉPARANT VOTRE LIEU DE DOMICILE DE VOTRE ÉCOLE EST SUPÉRIEURE À 2.5KM ET/OU 30 MINUTES DE MARCHÉ.

Vous êtes donc bénéficiaire d'un bon de réduction (Rail-Check) qui vous parviendra par courrier postal.

La valeur de ce coupon correspond en principe à la moitié du prix d'un abonnement de parcours entre votre domicile et la gare principale de votre école.

POUR ACHETER QUEL PRODUIT ?

Un abonnement de parcours annuel (quel que soit le parcours)

Un abonnement général annuel

Un abonnement demi-tarif

Un abonnement modulable annuel

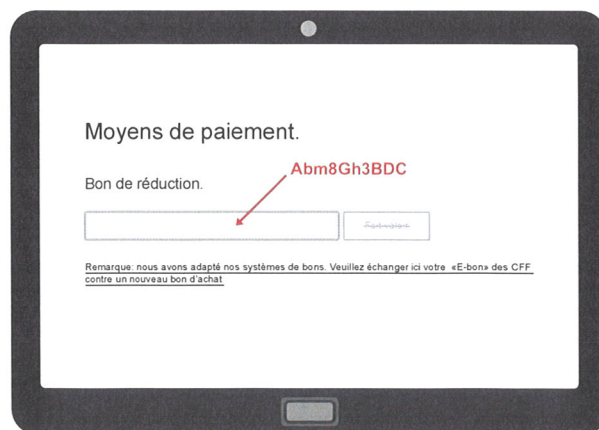


COMMENT L'UTILISER ?

Via le Swisspass du bénéficiaire ou auprès d'un point de vente CFF.

Lors de votre achat en ligne, avant le paiement, à la rubrique « bon de réduction »

Il vous suffit d'insérer le code alphanumérique de votre coupon





Procédure commande

ATTENTION, LA RENTRÉE A LIEU POUR LA MARJORITÉ DES CANTONS LE

18 AOÛT 2025.

**À PARTIR D'AOÛT LES DÉLAIS D'ENVOIS
SERONT CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉS (~ 2 SEMAINES),**

**Il est important que vous passiez votre commande rapidement (dès juillet),
afin d'avoir votre matériel pour la rentrée scolaire.**

1

Pour passer commande

étudiant

- Se rendre sur le site cataroproshop.ch, choisir je suis étudiant.
- Vous devez impérativement être **connecté**.

2

S'inscrire - Se connecter



- Utiliser une **adresse e-mail valide**, qui servira à vous transmettre toutes les informations tels que facture, bulletin de livraison, n° de suivi (tracking), etc.

3

Entrer votre Code classe ou Référence panier



- (qui vous a été transmis(e) par votre établissement scolaire) à la page d'accueil, dans la barre de recherche.

4

Ajouter les articles au panier et vérifier les quantités



- Si vous changez la quantité de votre panier, ne pas oublier de «**mettre à jour le panier**».

5

Choisir l'adresse de livraison



- Noter votre **adresse de livraison exacte**. Sans quoi, le colis n'arrivera pas à destination et vous devrez payer une seconde fois les frais de livraison ainsi que les frais de retour.
- Ne pas indiquer votre entreprise formatrice, si vous souhaitez être livré à votre domicile.

6

Choisir le mode de livraison



- PostePac Priority (1 à 3 jours ouvrables dès le colis posté).
- PostePac Priority Signature (distribution avec accusé de réception. En cas d'absence, il sera conservé à votre bureau de poste pour une durée de 7 jours).

7

Choisir le mode de paiement (pas d'argent liquide), il s'agit de paiements anticipés, votre colis vous sera envoyé dès réception du montant total



- Facture QR (colis envoyé dès réception du montant).
- Paiement en ligne:
 - Twint,
 - MasterCard, Visa,
 - Postfinance.

8

VÉRIFIER UNE DERNIÈRE FOIS LE PANIER !



- Certains articles **ne peuvent être ni repris ni échangés** (voir liste dans la FAQ). De plus, une **retenue de 25%** est appliquée lors des retours (frais de manutention et administratifs).
- **Accepter les Conditions générales de vente et passer la commande.**

Après votre commande

- Une fois la commande prête, le **N° de suivi des envois postaux** vous est transmis par e-mail.
- Si vous ne recevez pas d'e-mail, vérifiez vos **SPAMS/POURRIELS/COURRIERS INDÉSIRABLES**.

Retour

- En cas de retour, veuillez nous contacter par e-mail à info@cataropro.ch.

Pour plus de précisions, veuillez consulter notre foire aux questions (FAQ)



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de
l'économie et de la formation
Service de la
formation professionnelle
Ecole professionnelle
artisanat et service
communautaire

ECOLE ARTISANAT
PROFESSIONNELLE SERVICE
COMMUNAUTAIRE

RÉFÉRENCE PANIER 2025-2026

à utiliser pour commander sur www.cataroproshop.ch

Les explications détaillées se trouvent sur la feuille annexée « procédure commande » et sur la page d'accueil du site internet Cataropro en cliquant sur « Tuto étudiant »

Attention : élèves de 1^{ère} année

Les élèves de première année qui suivent la culture générale doivent acheter en librairie le livre (uniquement pour les apprentis en formation CFC) : "La Suisse, mode d'emploi"

FORMATION	RÉFÉRENCE PANIER
AFP - Aide en soins et accompagnement – 1 ^{ère} année	EPASC.ASA1
AFP - Aide en soins et accompagnement – 2 ^{ème} année	EPASC.ASA2
CFC - Assistant-e socio-éducatif-ve – 1 ^{ère} année	EPASC.ASE1
CFC - Assistant-e socio-éducatif-ve – 2 ^{ème} année	EPASC.ASE2
CFC - Assistant-e socio-éducatif-ve – 3 ^{ème} année	EPASC.ASE3
CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire - 1 ^{ère} année	EPASC.ASSC1
CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire – 2 ^{ème} année	EPASC.ASSC2
CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire – 3 ^{ème} année	EPASC.ASSC3
AFP - Employé-e en hôtellerie-intendance – 1 ^{ère} année	EPASC.EHI1
AFP - Employé-e en hôtellerie-intendance – 2 ^{ème} année	EPASC.EHI2
CFC - Gestionnaire en hôtellerie-intendance – 1 ^{ère} année	EPASC.GHI1
CFC - Gestionnaire en hôtellerie-intendance – 2 ^{ème} année	EPASC.GHI2
CFC - Gestionnaire en intendance – 3 ^{ème} année	EPASC.GEI3
CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire FIR – 1 ^{ère} année	EPASC.ASSCFIR1
CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire FIR – 2 ^{ème} année	EPASC.ASSCFIR2
Validation d'acquis – Culture Générale	EPASC.VAE.CG1
CFC – Assistant-e dentaire – 1 ^{ère} année	AMAD.AD1
CFC – Assistant-e dentaire – 2 ^{ème} année	AMAD.AD2
CFC – Assistant-e dentaire – 3 ^{ème} année	AMAD.AD3
CFC – Assistant-e médical-e - 1 ^{ère} année	AMAD.AM1
CFC – Assistant-e médical-e - 2 ^{ème} année	AMAD.AM2
CFC – Assistant-e médical-e - 3 ^{ème} année	AMAD.AM3



Avenue Maurice-Troillet 260, CP 621, 1951 Sion
Tél. 027 606 77 40 info.service-communautaire@epasc.ch



Aux apprenti-e-s des classes
GHI plein-temps

Notre réf. GC/YB/RF/MA
Votre réf.

Date juillet 2025

Assurance accident

Madame, Monsieur,

Durant votre formation école à l'EPASC de Châteauneuf, **vous serez couvert-e par notre assurance accident**. Nous vous précisons que cette couverture est **uniquement valable pour les périodes écoles**

du 01.08.2025 au 31.07.2026 - 1^{ère} année
du 01.02.2027 au 31.07.2027 - 2^{ème} année

En effet, lors **des 6 premiers mois de votre deuxième année et également toute la troisième année**, vous serez amené-e à effectuer des stages dans diverses institutions et vous serez donc couvert-e **selon le contrat de stage signé**. Nous vous rendons attentif-ve au point 3 du contrat de stage concernant l'assurance accident qui sera complété par l'entreprise.

Nous vous informons que pour tout accident professionnel ou non professionnel lors de votre première année et le deuxième semestre de votre deuxième année, vous devez vous adresser le plus rapidement possible au secrétariat afin **de remplir une déclaration accident**. Ensuite, nous vous donnerons une feuille de pharmacie pour vous procurer vos médicaments. Lors d'un accident ordinaire (arrêt de travail de plus de 3 jours), une feuille-accident vous sera également remise. Il faudra impérativement la transmettre à votre médecin traitant pour qu'il la remplisse puis l'envoi à la SUVA. Si vous recevez des factures concernant votre accident, celles-ci sont à remettre directement à la SUVA.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.


Gérard Clivaz
Directeur


Yvan Besse
Chef de section